

N.º 116 Du 11 février au 12

Laissez passer librement Grand Chancel natif d' Aragnac domicilié à Aragnac municipalité d' Aragnac département d' Ariège âgé de 29 ans, taille 1 m 68 m front large nez gross cheveux noirs sourcils châtains yeux noirs bouche petite menton roulé visage allant inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.º

ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin. Le présent passeport valable pour 6 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de Jean Prost de Manneville en date du 6 de février et sur l'attestation du citoyen Jean Prost de Manneville demeurant à Aragnac et du citoyen Jacques Sabitar demeurant à Aragnac lesquels ont signé avec nous. Grand Chancel

Genestal Sabitar Chancel

N.º 115 Du 2 juin

Laissez passer librement Antoine Chancel natif d' Aragnac domicilié à Aragnac municipalité d' Aragnac département d' Ariège âgé de 50 ans, taille 1 m 69 m front large nez long cheveux noirs sourcils noirs yeux noirs bouche grande menton roulé visage allant inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.º

ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin. Le présent passeport valable pour 6 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de Jean Prost de Manneville en date du 6 de juin et sur l'attestation du citoyen Jean Prost de Manneville demeurant à Aragnac et du citoyen Jacques Sabitar demeurant à Aragnac lesquels ont signé avec nous. Grand Chancel

Genestal Sabitar Chancel

N.º 110 Du 2

Laissez passer librement Jean Ribier natif d' Aragnac domicilié à Aragnac municipalité d' Aragnac département d' Ariège âgé de 13 ans, taille 1 m 42 m front bas nez court et gros cheveux noirs sourcils châtains yeux gris bouche mince menton petit visage allant inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.º

ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin. Le présent passeport valable pour 6 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de Jean Prost de Manneville en date du 18 de juin et sur l'attestation du citoyen Jean Prost de Manneville demeurant à Aragnac et du citoyen Jacques Sabitar demeurant à Aragnac lesquels ont signé avec nous. Jean Ribier

Genestal Sabitar Ribier